

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 515

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

390 039 790 RCS Toulouse.

PLD PROPRETE.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 300000.00 EUR.

Adresse : 2098, La Lauragaise, 31670 Labège.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : PLD PROPRETE société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros Siège social : 2098 La Lauragaise 31670 LABEGE 390 039 790 RCS TOULOUSE. PLD GARONNE société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros Siège social : 2098 La Lauragaise 31670 LABEGE 799 236 575 RCS TOULOUSE. AVIS DE PROJET DE FUSION. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Labège du 2 novembre 2021, la société PLD GARONNE (société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros sise 2098 La Lauragaise - 31670 LABEGE, immatriculée au R. C. S. de Toulouse sous le numéro 799 236 575) et la société PLD PROPRETE (société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros sise 2098 La Lauragaise - 31670 LABEGE, immatriculée au R.C.S. de Toulouse sous le numéro 390 039 790) ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société PLD PROPRETE par la société PLD GARONNE. La société PLD PROPRETE ferait apport à la société PLD GARONNE de la totalité de son actif, soit 1.762.447 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 692.264 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 1.070.183 euros. En rémunération de cet apport net, 1.445 actions nouvelles de 150 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société PLD GARONNE à titre d'augmentation de son capital social de 216.750 euros, qui passerait de 150.000 euros à 366.750 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 853.433 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 1 action de la société PLD GARONNE pour 1,73 actions de la société PLD PROPRETE. La fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes : approbation du projet de fusion par l'Associée Unique de la société absorbée, approbation du projet de fusion par l'Associée Unique de la société absorbante, expiration du délai légal d'opposition. Conformément à l'article L.236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse au nom des deux sociétés le 3 novembre 2021. Pour avis..